

18^e Session de l'Assemblée générale de
l'UICN – l'Union mondiale pour la nature
Perth, Australie 28 novembre-5 décembre 1990

18.59 Projet géothermique sur le mont Apo, Philippines

RECONNAISSANT que:

- le mont Apo, terre ancestrale et sacrée du peuple Lumad, figure sur la Liste des Nations Unies des Parcs nationaux et des Aires protégées et que c'est l'un des deux sites philippins inscrits sur la Liste du patrimoine de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE);
- le mont Apo, volcan inactif culminant à 2954 mètres, est la montagne la plus élevée et la plus arrosée des Philippines. Il possède de nombreuses espèces, dont bon nombre endémiques du pays, notamment l'aigle des Philippines (*Pithecophagus jeffreyi*), au seuil de l'extinction. Le mont Apo est couvert des dernières grandes forêts du sud de Mindanao et abrite un réseau complexe de bassins versants alimentant les villes de Davao et de Cotabato;
- le projet géothermique prévu sur le mont Apo et les opérations de prospection que mène actuellement la Philippine National Oil Company (PNOC) risquent de violer les droits ancestraux du peuple Lumad, de dégrader sérieusement l'écosystème du mont Apo et de polluer les bassins versants alimentant les villes de Cotabato et de Davao, ainsi que des milliers d'hectares de rizières irriguées. Le projet risque de produire des quantités inacceptables de vapeur, déchets et eaux usées toxiques;
- l'ouverture de routes, en donnant accès aux paysans sans terre, a déjà entraîné une destruction de la forêt;

CONSCIENTE que le département philippin de l'Énergie et des Ressources naturelles a critiqué l'étude d'impact sur l'environnement menée par la PNOC parce qu'elle ne fait pas mention de mesures anti-pollution;

CONSCIENTE EN OUTRE que le projet va à l'encontre des Décrets présidentiels 705, 1151, 1586 et de l'Ordonnance 122-C, que le Bureau forestier du Gouvernement philippin interdit, dans son règlement, toute exploitation commerciale à l'intérieur des parcs nationaux et que le département de l'Énergie et des Ressources naturelles a déclaré ce projet illégal;

L'Assemblée générale de l'UICN-l'Union mondiale pour la nature, réunie du 28 novembre au 5 décembre 1990 à Perth, Australie, pour sa 18^e session:

PRIE INSTAMMENT le Gouvernement philippin d'appliquer les instruments juridiques pertinents et de prendre, sans délai, d'autres mesures appropriées afin de garantir l'intégrité du mont Apo en tant que Parc national et Site du patrimoine de l'ANASE.